



## **Politique aux programmes de concentrations artistiques**

### **1. Attitudes requises au programme :**

Comme le stipule le projet éducatif de l'école, la valeur de l'engagement est privilégiée dans notre action éducative. Au programme, nous désirons développer plus particulièrement des attitudes visant le respect d'autrui, le sens des responsabilités et l'engagement dans sa réussite scolaire. Nous exigeons qu'un élève accepté aux programmes de concentrations artistiques se conforme à ces attitudes.

### **2. Récupération**

L'élève a la responsabilité de demander à son enseignant la possibilité d'aller en récupération lorsqu'il rencontre des difficultés académiques nécessitant l'aide de l'enseignant. Il a aussi le devoir de se rendre en récupération lorsque son enseignant le convoque.

### **3. Normes de promotion**

La réussite scolaire des élèves des programmes de concentrations artistiques est notre plus grande préoccupation.

- 4.1 Le sommaire final exigé dans toutes les matières et à tous les niveaux est de 60% et plus ;
- 4.2 La direction se donne le droit d'analyser les dossiers problématiques.

**Si ces normes ne sont pas atteintes, l'étudiante(e) s'engage à réussir un cours d'été.**

Suzanne S. Gravel  
Directrice adjointe Unité 1  
Programme Régulier du 1<sup>e</sup> cycle,  
Programme Sport-études,  
Programmes de Concentrations artistiques